



SM EPTB Vistre - Vistrenque (Siren : 200090892)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Rodilhan
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	03/12/2019
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Thierry AGNEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Rodilhan
Numéro et libellé dans la voie	Place de la Mairie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30230 RODILHAN
Téléphone	04 66 84 55 11
Fax	04 66 38 11 93
Courriel	contact@eptb-vistre.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	330 028
Densité moyenne	290,03

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
30	CA de Nîmes Métropole (243000643)	CA
30	CC de Petite Camargue (243000593)	CC
30	CC du Pays de Sommières (243000296)	CC
30	CC Rhony, Vistre, Vidourle (243000569)	CC
30	CC Terre de Camargue (243000650)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</p> <p><i>Compétence obligatoire</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</p> <p><i>Compétence obligatoire</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : C.C. RHONY, VISTRE, VIDOURLE, C.C. DE PETITE CAMARGUE, C.A. DE NIMES METROPOLE, C.C. DU PAYS DE SOMMIERES, C.C. TERRE DE CAMARGUE</p> <p>Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</p> <p><i>Compétence optionnelle exercée par délégation.</i></p>
<p>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</p> <p><i>Compétence obligatoire</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétences obligatoires liées aux nappes : -Gestion des aquifères : Prise en charge de la connaissance et du suivi des aquifères de la Vistrenque, des Costières et des Calcaires des garrigues nîmoises; Information et sensibilisation des divers acteurs et usagers des nappes relative à la définition d'une gestion durable et équilibrée des nappes ; Animation des démarches de restauration de la qualité de la ressource en eau souterraine des captages. - Protection et conservation des eaux souterraines , des eaux superficielles et des milieux aquatiques, incluant des actions d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de communication auprès du public, des acteurs territoriaux et des scolaires.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)